



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 114864

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention toute particulière de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'augmentation du prix des carburants, qui entraîne une nette baisse du pouvoir d'achat des ménages. Il lui demande donc s'il ne pourrait pas envisager de permettre la baisse du prix de vente des véhicules à moteur économe, par un crédit d'impôt. Une telle mesure aurait, d'une part, l'avantage de contribuer à la défense du pouvoir d'achat des ménages et, d'autre part, de participer à la préservation de l'environnement et de soutenir l'activité de l'industrie automobile.

Texte de la réponse

L'article 200 quinquies du code général des impôts accorde un crédit d'impôt de 1 525 EUR aux contribuables qui acquièrent ou prennent en location (crédit-bail ou location d'au moins deux ans) un véhicule neuf fonctionnant au moyen d'énergies peu polluantes. Ce crédit d'impôt est porté à 2 300 EUR lorsque l'acquisition s'accompagne de la mise au rebut d'une voiture particulière mise en circulation avant le 1er janvier 1992. L'article 110 de la loi de finances pour 2005 a prorogé ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2009, étendu son champ d'application et augmenté le montant de l'avantage fiscal. Ainsi, pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2006, les montants du crédit d'impôt de 1 525 EUR et 2 300 EUR ont été respectivement portés à 2 000 EUR et à 3 000 EUR lorsque l'acquisition s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule immatriculé avant le 1er janvier 1997, au lieu du 1er janvier 1992 auparavant. Ces aménagements renforcent le caractère incitatif du dispositif et témoignent des efforts importants consacrés par les pouvoirs publics au développement des véhicules non polluants et au remplacement des véhicules anciens. Ces dispositions sont de nature à répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114864

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13469

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1070